|  |  |
| --- | --- |
| **PROCÉDURE ET PIÈCES DEMANDÉES POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE** | |
| 1. Photocopie intégrale du **livret de famille** /OU **copie intégrale de l’acte de naissance de l’enfant** à scolariser |
| 1. Pour les parents divorcés ou séparés, en fonction de la situation familiale  * Photocopie du dernier **jugement** ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d’exercice de l’autorité parentale et la résidence habituelle de l’enfant * A défaut, une attestation sur l’honneur du 2nd parent stipulant qu’il a été informé de la scolarisation de l’enfant |
| 1. **Justificatif de domicile** au choix parmi les pièces suivantes :  * Facture de moins de 3 mois : échéancier gaz ou électricité, eau, téléphone * Autres pièces justificatives : contrat d’ouverture de gaz, électricité, eau, bail, attestation d’assurance habitation, partie de l’acte final d’achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l’adresse et des noms |
| 4a- Parents hébergés chez une tierce personne :   * Attestation d’hébergement + pièce d’identité de l’hébergeant * Un justificatif de domicile de l’hébergeant (voir 3) * Un justificatif de domicile de l’hébergé à l’adresse de hébergeant   4b- Familles sans domicile ou hébergées par une structure d’accueil   * Attestation du lieu de vie réel de l’enfant signée et tamponnée par l’association en lien avec la famille * Pour les familles en bénéficiant, adresse de la domiciliation postale |
| 1. Inscriptions particulières type classe spécialisée ULIS :    * la notification d’affectation établie par la MDPH |